



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2015

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 12 mai 2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Claude BERENGUER à Cyrille CUENOT – Pascale RICCITIELLO à Bernadette CACALY

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désignée.

DELIB 2015.05.18 04

**OBJET : Acquisition de la parcelle CV n° 127 et d'une partie de la parcelle CV n° 128-
rue du Lac**

ARRIVÉ LE

21 MAI 2015

Martial VIAL, adjoint délégué au développement durable et urbain, expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre d'une politique de maîtrise du patrimoine communal, il est proposé l'acquisition de la parcelle cadastrée CV n° 127 et d'une partie de la parcelle CV n° 128 situées rue du Lac.

La présente délibération concerne un tènement immobilier composé d'une maison d'habitation d'environ 90m² habitables, d'un hangar et d'une parcelle de terrain dont une partie constructible.

Le tènement est situé en zone UA et Nz2 du règlement d'urbanisme en vigueur.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis du service des domaines en date du 2 avril 2015. Ainsi, compte tenu des tendances du marché immobilier du secteur et des caractéristiques propres du bien considéré, la valeur de ces biens a été estimée à 385 000€.

Après négociations, Monsieur et Madame BONNARDEL, propriétaires des biens, acceptent la vente pour un montant de 430 000€ (quatre cent trente mille euros), par courrier du 5 mai 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE l'acquisition du tènement immobilier composé de la parcelle CV n° 127 et d'une partie de la parcelle CV n° 128 situées rue du Lac, au prix de 430 000€ ; les frais d'acte notarié et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur (la commune) et les frais de diagnostics sont à la charge du vendeur (Monsieur et Madame BONNARDEL).**
- **AUTORISE le maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes pièces utiles en l'objet.**

A l'unanimité et une abstention (C.Liaud).

St-Quentin-Fallavier, le 19 mai 2015.

Publication et transmission en sous-préfecture le

20 MAI 2015

Le Maire,

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.